

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**FL/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 DECEMBRE 2016**

-----

Le douze décembre de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le six décembre de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DOSSMANN à M. JOLY  
Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. MORDEFROID  
M. ATTAF à Mme LEGOFF  
M. LEFEVRE à Mme DELBECQ  
Mme BARBET à Mme FOUCAULT  
M. TIXIER à Mme CHATEAU-GILLE  
M. FOURNIER à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

**EXCUSÉS**

M. YAHIEL  
M. HULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

-----

Monsieur le Maire indique avoir reçu une question écrite de Monsieur GRISSOLANGE pour Verrières Ville Ouverte (VVO) qui sera abordée en fin de séance et demande au Conseil de se prononcer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE**

– Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

**EMET**

- un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune pour les dimanches suivants : 8 janvier, 25 juin, 3 septembre, 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2017 par 25 voix pour et 6 voix contre (M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. PEPERS, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. GRISSOLANGE),

**PREND ACTE**

- du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 novembre 2016 de la Communauté Paris-Saclay par 30 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

**APPROUVE**

- l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique,

**ADOpte**

- le budget primitif 2017 de la commune de Verrières-le-Buisson par 28 voix pour et 3 voix contre (M. GRISSOLANGE, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. FOURNIER),

**FIXE**

- les taux d'impôts locaux pour l'année 2017 par 28 voix pour, 1 voix contre (M. GRISSOLANGE) et 2 abstentions (Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. FOURNIER),

**DECIDE**

- d'augmenter de 0,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs pour lesquels la commune a la liberté d'en fixer les montants,

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention aux copropriétés, ayant conventionné avec la commune, pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale par 29 voix pour (Mme CHATEAU-GILLE et Mme BOULER ne prenant pas part au vote),
- d'allouer une indemnité dite « *indemnité de conseil* » au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de Palaiseau par 26 voix pour et 1 voix contre (M. PEPERS) et 4 abstentions (M. MORDEFROID, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LIBONG et M. ZAKARIAN),

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'émission et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune et du C.C.A.S. avec l'entreprise LE CHEQUE DEJEUNER et tous les actes y afférents sans montant minimum et un montant annuel maximum de 372 000 € HT,
- Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs aux lots 1 à 4 avec les entreprises attributaires suivantes :
  - ✓ SHARP pour le lot 1 (photocopieurs petit volume) pour un prix global et forfaitaire mensuel de 583,68 € TTC pour la location et maintenance des matériels,
  - ✓ RICOH pour le lot 2 (photocopieurs moyen volume) pour un prix global et forfaitaire mensuel de 1 495,72 euros TTC pour la location et maintenance des matériels,

- ✓ RICOH pour le lot 3 (appareil de reprographie grand volume) pour un prix global et forfaitaire mensuel de 789,89 euros TTC pour la location et maintenance du matériel,
- ✓ KONICA MINOLTA pour le lot 4 (photocopieurs couleurs) pour un prix global et forfaitaire mensuel de 257,94 euros TTC pour la location et maintenance du matériel,

#### **DECIDE**

- la création de six postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014,
- la suppression de postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel

#### **FIXE**

- le taux de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à 12,44 euros par m<sup>2</sup> de surface de plancher réalisée pour l'année 2017,

#### **APPROUVE**

- la convention d'objectifs entre la ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE) pour la publication d'un ouvrage sur le patrimoine architectural de Verrières, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire étant autorisée à signer ladite convention par 30 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote),

#### **AUTORISE**

- la cession de la parcelle cadastrée AK numéro 0103 à Madame et Monsieur GAVROY au prix de 3 150 euros, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire,

#### **DECIDE**

- d'attribuer, au titre de l'année 2017, les subventions d'un montant inférieur à 10 000 € aux associations dont la liste est jointe au présent procès-verbal par 29 voix pour et 2 abstentions (Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. FOURNIER),
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 260 000 € à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2017,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € à l'association des Familles au titre de l'année 2017,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 500 € à l'association V2i au titre de l'année 2017,
- d'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 23 000 € au Groupe Scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2017 par 28 voix pour et 3 abstentions (Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. FOURNIER et M. GRISSOLANGE),
- d'attribuer une subvention d'un montant de 335 200 euros au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2017,

#### **APPROUVE**

- les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne pour le versement de la Prestation de service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, Monsieur le Maire étant autorisé à signer lesdites conventions,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer l'acte de caution solidaire ainsi que le contrat de prêt d'équipement local à taux fixe n°20160108 avec VILOGIA, nouveau bailleur, et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe afin de se porter caution solidaire pour financer l'acquisition de 116 logements sociaux.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

**PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°183 Convention entre la ville et la commune de Massy concernant les frais de scolarité des enfants de Verrières-le-Buisson scolarisés à Massy et des enfants de Massy scolarisés à Verrières pour un montant de 305 € par élève,
- N°184 Contrat d'entretien entre la ville et l'entreprise ACOMA pour la vérification des 7 installations de fermeture automatique de l'Hôtel de Ville, du parking du marché et du parking Wicker pour un montant annuel de 3 200 € HT,
- N°185 Conclusion du lot n°1 (restauration d'un plateau sportif et installation de filets pare ballons) et du lot n°4 (travaux d'espaces verts) du marché public relatif à l'aménagement du square de l'Hexagone avec la société AGRIGEX ENVIRONNEMENT, le montant du lot n°1 s'élevant à un prix global et forfaitaire de 24 183,66 euros TTC et le montant du lot n°4 à un prix global et forfaitaire de 10 021,26 € TTC,
- N°186 Conclusion du lot n°2 (réalisation d'un abri et restauration d'une clôture en bois) du marché public relatif à l'aménagement du square de l'Hexagone avec la société BERNARD BOIS pour un montant global et forfaitaire de 25 620,00 € TTC,
- N°187 Conclusion du lot n°3 (création d'une aire de jeux) du marché public relatif à l'aménagement du square de l'Hexagone avec la société SJE pour un montant global et forfaitaire de 60 258,00 euros TTC correspondant à la solution de base et de 5 872,80 euros TTC correspondant à la variante exigée,
- N°188 Convention entre la ville et la Communauté Paris-Saclay pour une mise à disposition d'occupation d'un local pour les permanences dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- N°189 Conclusion d'un marché public avec la société ERI pour la réfection de la toiture du bâtiment principal du centre technique municipal pour un montant global et forfaitaire de 136 680,00 € TTC,
- N°190 Contrat entre la ville et la société ARPEGE pour l'utilisation du module concerto espace famille pour un prix annuel de 11 537,01 € HT (abonnement, maintenance et assistance inclus), pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 reconductible deux fois tacitement,
- N°191 Contrat entre la ville et la société ARPEGE pour l'utilisation du service paybox system pour un montant annuel de 973,29 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,

- N°192 Contrat de cession entre la ville et le Centre de Production des Paroles Contemporaines - CPPC - pour la présentation du spectacle « A mes amours » au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir à Verrières-le-Buisson, le samedi 14 janvier 2017 à 21h pour un montant de 2 141,65 € TTC,
- N°193 Convention entre la ville et Madame CHOLAY pour une mise à disposition d'un logement communal sis 13 rue d'Antony pour une redevance mensuelle de 225,72 €,
- N°194 Contrat de prestation entre la ville et Katia Krassoutskaia, Julien Coulon, Michel Frechina et Marcelo Milchberg, musiciens, pour un concert « Folia Barroca » le dimanche 22 janvier 2017 à 16 heures au Moulin de Grais pour un montant de 800 €,
- N°195 Contrat entre la ville et la société FOLIATEAM pour la maintenance de l'autocom du poste de police pour un montant annuel de 400 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 reconductible deux fois tacitement,
- N°196 Décision d'ester en justice et désignation du cabinet d'avocats GUEDJ HAAS-BIRI aux fins d'assistance et de représentation de la commune dans le cadre des procédures d'expulsion l'opposant, d'une part, à Mme THIAM s'agissant du logement d'urgence sis 2 square des pâquerettes à Verrières, et, d'autre part, à M. MOUMNI, pour le logement d'urgence sis 102 rue d'Estienne d'Orves à Verrières,
- N°197 Avenant au contrat entre la ville et la société FOLIATEAM pour la maintenance de l'autocom de l'Hôtel de Ville portant sur le titulaire du contrat en cours,
- N°198 Convention entre la ville et Monsieur RACHAD pour la mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 365,97 €,
- N°199 Contrat entre la ville et la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération pour un spectacle « Water on mars » le dimanche 28 mai 2017 à 16h à l'arboretum dans le cadre de la saison Dedans Dehors 2016-2017 du théâtre de Brétigny pour un montant de 1 500 €,
- N°200 Contrat de cession entre la ville et Le Phalène pour la présentation du spectacle « Je clique donc je suis » au Moulin de Grais le samedi 25 février 2017 à 21h pour un montant de 1 318,75 € TTC,
- N°201 Convention entre la ville et l'association la Résidence Autonomie Arpavie de la fontaine de Verrières-le-Buisson pour un prêt de vaisselle, à titre gracieux, du 12 au 14 décembre 2016,
- N°202 Convention entre la ville et CEGAPE pour une formation prévue le 15 décembre 2016 pour une quarantaine d'agents pour un montant de 1 000 € TTC,

- N°203 Décision modificative relative à un contrat de prestation entre la ville et La Compagnie les contes du Turpial, pour un concert « Folia Barroca » au Moulin de Grais le dimanche 22 janvier 2017 à 16 heures pour un montant total de 1 600 €,
- N°204 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville et la compagnie TAIRAUFEU pour la représentation de deux spectacles « Hum... la Bonne Soupe » et « Ruses Russes » organisés le jeudi 22 décembre 2016 à 10h à l'accueil de loisirs « Le Vert Buisson » pour un montant global de 1 400 € TTC,
- N°205 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville et la Compagnie Astolfo Sulla Luna le samedi 21 janvier 2017 à 18h30 au Moulin de Grais, pour un spectacle de conte « Histoires mijotées à l'italienne » pour un montant de 700 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.

**Attribution de subventions de moins de 10 000 € aux associations  
au titre de l'année 2017**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2017</b>
<b>Au 6574/023 Relations Publiques</b>	
. Amicale Pompiers d'Igny	250 €
. Ville d'Antony (feu d'artifice)	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 250 €</b>
<b>Au 6574/820 Environnement et cadre de vie</b>	
. Bâtir Sain	250 €
. Les Vert-Buissonneurs	500 €
. La Coccinelle Verte	150 €
. MAO	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 €</b>
<b>Au 6574/20 Ecoles et Collège</b>	
. Association des parents d'élèves de l'école . Notre Dame de l'Assomption (APEENDA)	250 €
. FCPE	250 €
. UDPV	250 €
. FSE collège Jean Moulin	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 €</b>
<b>Au 6574/42 Action Jeunes</b>	
. Aumônerie Buissonnière	450 €
. Ateliers de l'environnement	2 700 €
. Fondation Jeunes	0 €
. La Lucarne	7 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 950 €</b>
<b>Au 6574/41 Sports et Loisirs</b>	
. Basic Jazz	400 €
. Association sportive du Collège Jean Moulin	
. Club Bicross	1 000 €
. La Palme de la Vallée	1 800 €
. Team Trail Explorer	500 €
. Sportéva	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 700 €</b>
<b>Au 6574/30 Activités Culturelles</b>	
. Arte Musica	6 900 €
. Club ABC	6 000 €
. Comité de Jumelage	5 500 €
. La Gavotte	0 €
. Le Strapontin	2 000 €

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2017</b>
. Les Amis du musée	800 €
. L'Historique de Verrières	800 €
. Tutti Voce	800 €
. Philatélique Club	1 200 €
. CAVB	250 €
. Prix vedrarias de la composition musicale	4 500 €
. Prix vedrarias de la nouvelle	3 000 €
. Association des artistes de Verrières	200 €
. Théâtre du Grenier	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 400 €</b>
<b>Au 6574/520 Aide Sociale et Insertion</b>	
. Association Saint André	1 500 €
. Association Familiale catholique de la Vallée de l'Yvette	0 €
.ACPG (anciens combattants)	250 €
. ATD Quart Monde	250 €
. La Chalouette	0 €
. Dynamique Embauche	0 €
. FNACA	200 €
. Ensemble Handicap	850 €
. Secours Catholique	1 800 €
. Secours Populaire Français	1 800 €
. Solidarités Nouvelles pour le Logement	4 500 €
. Vie Libre	100 €
. Zinado 2000	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 750 €</b>
<b>Au 6574/90 Economie Emploi</b>	
.La Fourmilière	3 500 €
.Pôle Santé de Verrières-le-Buisson	0 €
. Association des commerçants et artisans Verriérois	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 €</b>
<b>TOTAL GENERAL subventions – de 10 000 €</b>	<b>70 700 €</b>